



NEWS

## STATIONNEMENT : LES TARIFS EN BAISSSE AU 1ER JUIN - MAI 2024

La Communauté urbaine, en charge de l'aménagement, la gestion, l'exploitation et le suivi de l'ensemble des parcs et aires de stationnement met en place de nouveaux tarifs à partir du 1er juin prochain.

Publié le 06 mai 2024

Depuis 2021, Interparking gère pour le compte de la Communauté urbaine en charge du stationnement, les cinq parkings situés dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie (Brieussel, Coeur de Mantes, Normandie, Marché, Vieux Pilon).

À la suite d'un recours formulé le 30 juillet 2021 par la société Indigo, candidate non retenue suite à la procédure de concession, le tribunal administratif a prononcé le 10 novembre 2023 la résiliation du contrat à compter du 1er juin 2024. Afin de garantir la continuité du service public, la Communauté urbaine a publié le 31 janvier 2024 un appel d'offres pour la gestion et l'exploitation des parcs de stationnement concernés à compter du 1er juin 2024. La procédure d'attribution est en cours.

La résiliation de cette concession entraîne la résiliation des tarifs actuellement appliqués.

Par conséquent, de nouveaux tarifs applicables aux parcs de stationnement Brieussel, Coeur de Mantes, Normandie, Marché, Vieux Pilon seront applicables à compter du 1er juin 2024.

À cette occasion, sont notamment proposées les évolutions suivantes :

- > **Fixation des tarifs horaires à 1,40 €/heure pour les deux premières heures de stationnement, puis demi-tarif (0,70 €/ heure) au-delà de deux heures jusqu'à atteindre un plafond de 7 € par jour.**

Cette disposition vise à inciter à l'utilisation des parkings pour le stationnement de moyenne durée.

- > **Maintien de 30 minutes gratuites et introduction d'une plage de gratuité quotidienne de 12h30 à 14h.**

Ces dispositions, aujourd'hui appliquées au stationnement sur voirie, sont répliquées dans les parkings afin de les rendre aussi attractifs que la voirie.

- > **Fixation du tarif d'abonnement à 70 €/mois, et d'un abonnement à demi-tarif pour les résidents et les commerçants du centre-ville.**

Cette disposition vise à inciter à l'utilisation des parkings pour le stationnement récurrent et de longue durée (en journée pour les commerçants, la nuit pour les résidents), libérant ainsi la voirie pour le stationnement de courte durée.

		PARCS					
		Brioussel	Coeur de Mantes	Marché	Normandie	Vieux Piloni	Gare de Mantes-la-Jolie Nord
Périodes payantes	jours heures	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24	7j/7 24h/24
Périodes gratuites	jours fériés août heures	- - 12h30>14h	- - 12h30>14h	- - 12h30>14h	- - 12h30>14h	- - -	- - 12h30>14h
		TARIFS HORAIRES (€ TTC)					
Temps gratuit		30 min	30 min	30 min	30 min	-	30 min
1h00		1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	-	1,40 €
2h00		2,80 €	2,80 €	2,80 €	2,80 €	-	2,80 €
3h00		3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	-	3,50 €
4h00		4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	-	4,20 €
5h00		4,90 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	-	4,90 €